



Heures supplémentaires VS Plan social

Par **bisonnoir**, le **29/12/2017** à **22:55**

En l'an 2008, suite à la fermeture d'une des trois agences où je travaille, l'entreprise a obtenu un plan social pour faire face aux difficultés durant une année. La modification des horaires et les conditions de travail se sont bien fait ressentir, les employés s'y sont adaptés malgré la perte d'1 prime d'intéressement. Les années suivantes, la prime est revenue et ce jusqu'à aujourd'hui; mais les conditions de travail et les horaires n'ont plus changé depuis 2008. Ma question :

Est-ce qu'un Plan Social peut durée 10 ans ?

histoire: 8 personnes assurent la distribution de tout l'OUEST de l'île

8 personnes assurent la distribution de tout

le SUD de l'île

imaginez le nombre d'heures supplémentaires qu'ont ces employés depuis 2008 lorsque 10 personnes assurent la distributions de tout l'ouest et tout le sud (zéro clients perdus lors de la fermeture de l'agence du sud, 6 employés licenciés ou reclassés)

Par **morobar**, le **30/12/2017** à **10:32**

Bonjour,

Le plan social n'a rien à voir avec la situation, celle-ci en est certes issue, mais perdue depuis.

Je n'imagine pas les heures supplémentaires, ,mais je les comptabilise si elles existent, et j'en vérifie le bon paiement.

C'est ce que doivent se dire les salariés restants.